



Ouvrage collectif

Note de cadrage scientifique

« Droit marocain et droit OHADA des affaires : analyse croisée »

Dans un contexte marqué par l'intensification des échanges juridiques et économiques sur le continent africain, la mise en perspective comparative du droit marocain et du droit OHADA des affaires revêt un intérêt scientifique majeur. Elle permet d'interroger les dynamiques juridiques, économiques et sociales à l'œuvre, ainsi que les processus de circulation et d'hybridation des normes qui participent à l'évolution contemporaine du droit des affaires africain.

En effet, partageant un héritage romano-germanique et confrontés à des impératifs communs de développement, de modernisation et d'attractivité, le droit marocain et le droit OHADA des affaires présentent des convergences substantielles, tout en se distinguant par leurs méthodes d'élaboration, leurs mécanismes d'harmonisation et par leurs outils de mise en œuvre. Leur mise en dialogue offre ainsi un terrain privilégié **pour penser les complémentarités possibles et les perspectives d'articulation normative**.

Le choix de l'espace OHADA et du Royaume du Maroc comme cadre commun de réflexion ne relève pas du hasard. **L'espace OHADA** constitue aujourd'hui l'une des expériences les plus abouties d'intégration juridique sur le continent africain. Sa mise en place a permis l'édification d'un cadre juridique et institutionnel original et particulièrement structurant, destiné à sécuriser les transactions économiques et à renforcer l'attractivité des économies africaines. De son côté, **le Maroc** s'est engagé dans un processus continu de modernisation de son droit des affaires, marqué par l'adoption de réformes visant à l'aligner sur les meilleures pratiques internationales. Il s'inscrit parallèlement dans une dynamique affirmée de coopération Sud-Sud et développe des partenariats économiques et institutionnels avec de nombreux pays africains, contribuant ainsi à l'émergence progressive d'un espace économique africain plus intégré et juridiquement sécurisé.

C'est dans ce contexte que la réflexion portée par cet ouvrage est envisagée. La démarche consiste à engager une réflexion collective et structurée sur **les convergences, les tensions et les articulations possibles entre le droit marocain des affaires et le droit OHADA**. Il s'agit de dépasser la simple juxtaposition des systèmes pour engager un **véritable dialogue normatif** susceptible d'accompagner la construction d'un espace africain des affaires fondé sur la sécurité juridique, la compétitivité et la complémentarité des modèles.

Objectifs de l'ouvrage

Le projet ambitionne de produire à travers les contributions des auteurs sélectionnés sur la base de leurs qualités scientifiques et de leur intérêt pour le droit comparé des affaires, un **ouvrage de droit comparé consacré au droit OHADA et au droit marocain des affaires**. Il poursuit, à ce titre, les objectifs suivants :

- ✓ Rassembler des contributions de haute qualité scientifique mettant en miroir le droit OHADA et le droit marocain des affaires ;
- ✓ Mettre en lumière, dans chaque contribution les principaux points de convergence et de divergence entre les normes et institutions OHADA et le droit marocain des affaires, en les analysant à la lumière de référents pertinents, notamment la théorie des affaires et les normes et bonnes pratiques internationales ;
- ✓ Contribuer à la diffusion du droit OHADA au sein de l'université marocaine ainsi qu'auprès des praticiens marocains du droit et du chiffre et réciproquement, à la diffusion du droit marocain des affaires dans l'espace OHADA ;
- ✓ Fournir des éléments d'analyse permettant d'évaluer la compatibilité globale du système juridique marocain avec le système OHADA.

Résultats attendus

- ✓ La publication d'un **ouvrage collectif chez un éditeur de renommée internationale**, en collaboration avec les Éditions de l'ERSUMA, en un ou plusieurs volumes thématiques couvrant les différents aspects de la vie des affaires présentant et évaluant les règles du droit positif ;
- ✓ La **traduction de l'ouvrage** en langue arabe ;
- ✓ L'organisation d'une conférence scientifique consacrée à la présentation de l'ouvrage. L'ouverture de ce dialogue scientifique vise à **renouveler la réflexion sur le droit africain** des affaires en l'inscrivant dans la perspective d'un rapprochement structuré entre le droit OHADA et le droit marocain des affaires.

Méthodologie

L'ouvrage sera composé d'une série d'articles regroupés autour de différentes thématiques couvrant l'ensemble du champ matériel du droit OHADA.

La méthodologie retenue est celle du droit comparé. Elle invite les contributeurs à mettre en miroir le droit OHADA et le droit marocain des affaires. Chaque contributeur est invité à rédiger un **véritable article de droit comparé** présentant et évaluant les règles positives disponibles à l'aune de la théorie générale du droit des affaires et des normes et bonnes pratiques internationales.

Sources juridiques et documentaires de référence

Droit OHADA

Actes uniformes :

<https://www.ohada.org/actes-uniformes/>

Jurisprudence de la CCJA (arrêts, ordonnances, avis) :

https://biblio.ohada.org/index.php?1v=cmspage&pageid=6&id_rubrique=85

Doctrine OHADA :

<https://biblio.ohada.org>

<https://www.ohada.com>

<https://shs.cairn.info/>

Droit marocain

Bulletin officiel et textes législatifs : <https://www.sgg.gov.ma>

Jurisprudence marocaine : <https://juriscassation.cspj.ma/> <https://www.jurisprudence.ma/>

Portail du ministère de la Justice : <https://adala.justice.gov.ma>

Coordination scientifique

L'ouvrage est placé sous la coordination scientifique de :

- **Madame Salma EL HASSANI SBAI**, Professeur de l'enseignement supérieur, Université Mohamed V de Rabat (Maroc), Présidente de l'Association marocaine des docteurs en droit ;
- **Monsieur Pierre Etienne KENFACK**, Agrégé de Droit privé, Professeur à l'Université Yaoundé 2 (Cameroun), Chef du département de théorie du droit, épistémologie juridique et droit comparé.

Les contributions seront soumises à l'évaluation d'un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit marocain et en droit OHADA.

Coordination institutionnelle

Le présent ouvrage s'inscrit dans une dynamique de coopération scientifique internationale. Il est conjointement porté par :

- L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

En partenariat avec :

- La FSJES Agdal Rabat- Université Mohammed V, (Département de droit privé) - Maroc
- L'Université de Yaoundé II -SOA,(Département de théorie du droit, d'épistémologie juridique et de droit comparé), Cameroun

Présentation générale du plan

L'ouvrage se structure autour de deux grandes parties complémentaires qui traduisent la dynamique propre de la vie des affaires. **La première partie** s'intéresse aux « **acteurs de la vie des affaires** », depuis les figures individuelles du commerçant et de l'autoentrepreneur jusqu'aux groupements les plus complexes, tels que les sociétés commerciales, les groupements d'intérêt économique ou encore les coopératives. L'analyse vise à mettre en lumière les fondements juridiques de leur statut, les conditions d'accès à la qualité d'opérateur économique, ainsi que les régimes qui encadrent leur responsabilité et leur organisation. L'approche comparée permettra de saisir les convergences et les spécificités des droits marocain et OHADA dans la construction des cadres d'exercice de l'activité entrepreneuriale.

La deuxième partie se consacre aux « **instruments juridiques de la vie des affaires** ». Elle débutera par l'examen des outils classiques du commerce (contrats, paiements, garanties, baux, fonds de commerce), avant d'aborder les mécanismes internes de gouvernance et les nouveaux dispositifs de régulation. La réflexion intégrera également les questions classiques liées à la responsabilité des dirigeants, mais aussi celles plus contemporaines ayant trait à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et à la compliance, entendue comme instrument préventif de bonne gouvernance. L'objectif de la réflexion ainsi engagée est de déployer une lecture cohérente et critique du droit des affaires en Afrique francophone, à travers le double prisme du Maroc et de l'espace OHADA.

Première partie : Les acteurs de la vie des affaires en droit marocain et en droit OHADA

Dans cette première partie l'objectif est d'identifier et analyser les différents animateurs de la vie des affaires, qu'ils soient individuels ou collectifs, dans les systèmes juridiques marocain et OHADA. Il s'agira de mettre en lumière la diversité des statuts permettant l'exercice d'une activité économique, depuis le commerçant individuel jusqu'aux groupements d'entreprises les plus élaborés.

Titre I : Les acteurs individuels de la vie des affaires : commerçant et autoentrepreneur

Article 1 : Régime juridique de la commercialité : qualité et accès

Article 2 : Les obligations du commerçant : juridiques, comptables et fiscales

Article 3 : Auto-entrepreneur et d'entrepreneur : spécificités juridiques, fiscales et patrimoniales du régime

Article 4 : L'implémentation opérationnelle du statut de commerçant et ses limites

Titre II : Les groupements d'affaires en droit marocain et en droit OHADA

Chapitre I : Les formes classiques d'organisation de l'entreprise

Article 1 : La société à responsabilité limitée

Article 2 : La société anonyme

Article 3 : La société de commerçants : la SNC

Article 4 : Les formes simplifiées : SAS et SUARL

Article 5 : Les sociétés en commandite

Chapitre II-Les formes alternatives d'organisation de l'entreprise

Article 1 : Le groupement d'intérêt économique (GIE)

Article 2 : Les coopératives

Article 3 : Les start-up

Titre III : Les acteurs institutionnels de la vie des affaires

Chapitre I : Les juridictions commerciales et le règlement des différends

Article 1 : L'organisation judiciaire commerciale en OHADA et au Maroc.

Article 2 : Les Cours régulatrices (La Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) et la Cour de Cassation marocaine)

Article 3 : L'arbitrage institutionnel

Article 4 : L'arbitrage non institutionnel

Article 5 : La médiation commerciale

Chapitre II-la régulation de la vie des affaires

Article 1 : Les institutions marocaines et OHADA de régulation économique et financière

Article 2 : Le droit marocain et OHADA de la régulation économique

Deuxième partie : Les instruments juridiques de la vie des affaires en droit marocain et en droit OHADA

Cette partie ambitionne de mettre en avant les instruments qui structurent l'activité économique de l'entreprise.

Elle s'attachera d'abord à l'étude des outils juridiques classiques des affaires -contrats, paiements, garanties, baux, fonds de commerce- dans une approche comparée entre le droit marocain et le droit OHADA.

Elle s'intéressera ensuite aux mécanismes internes d'organisation et de gouvernance des entreprises, ainsi qu'aux instruments contemporains de régulation fondés sur la responsabilité, la transparence et la conformité. L'objectif est d'évaluer la manière dont ces dispositifs contribuent à la sécurisation juridique, à la prévention des risques et à la moralisation de la vie économique.

Titre I : Les instruments juridiques de l'activité des affaires

Article 1 : Les principaux contrats commerciaux

Article 2 : Les baux commerciaux et à usages professionnels

Article 3 : Le fonds de commerce

Article 4 : Les outils relatifs à la propriété intellectuelle et industrielle

Article 5 : Les sûretés et garanties

Titre II : La gouvernance de l'entreprise

Article 1 : L'administration des sociétés de capitaux

Article 2 : Le rôle des actionnaires dans le contrôle de la gouvernance

Article 3 : Statut et responsabilités des dirigeants sociaux

Article 4 : L'audit légal

Article 5 : La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) comme mode alternatif de régulation

Article 6 : La compliance comme instrument préventif de la gouvernance juridique

Titre III : La transmission de l'entreprise

Article 1 : Les enjeux de la transmission de l'entreprise

Article 2 : La cession du fonds de commerce

Article 3 : La cession d'actions et de parts sociales

Article 4 : La transmission par restructuration juridique : la fusion, scission et apport partiel d'actifs

Article 5 : Les instruments contractuels d'accompagnement de la transmission : pacte d'actionnaire et clause de non concurrence

Titre IV : les crises des entreprises et les procédures collectives

Chapitre 1 : La prévention des difficultés de l'entreprise : de l'anticipation à la prise en charge judiciaire

Article 1 : La notion juridique de crise de l'entreprise, ses déclinaisons et ses rationalités en droit marocain et en droit OHADA

Article 2 : les dispositifs de neutralisation préventive des difficultés

Article 3 : la sauvegarde et le redressement préventif

Chapitre 2 : Le traitement judiciaire de la crise de l'entreprise et ses conséquences

Article 1 : le redressement judiciaire

Article 2 : la liquidation judiciaire

Article 3 : le sort des partenaires et des créanciers des entreprises en difficulté

Article 4 : la responsabilité des dirigeants

Modalités pratiques de soumission et de publication

L'ouvrage collectif sera publié chez **un éditeur de renommée internationale**, en collaboration avec les Éditions de l'ERSUMA, en un ou plusieurs volumes thématiques couvrant les différents aspects de l'activité économique.

Soumission des propositions

Les auteurs souhaitant participer sont invités à transmettre :

- Un titre provisoire correspondant à l'un **des axes retenus** dans le plan de l'ouvrage ;
- Un résumé d'une longueur maximale de 300 mots ;
- Une courte notice biographique.

Date limite de réception des propositions : 30 avril 2026.

Date limite de réception des contributions définitives : 30 septembre 2026

Les propositions et les contributions doivent être adressées à l'adresse suivante :

ouvragecollectifohadamaroc@gmail.com

Exigences scientifiques et formelles

Les contributions sont acceptées en français, en arabe ou en anglais

Chaque contribution devra :

- Adopter une **démarche comparative** structurée ;
- **Analyser conjointement** le droit marocain et le droit OHADA, dans une perspective croisée ;
- Présenter une longueur comprise entre **15 et 30 pages**.
- Être rédigées en format Word, police Times New Roman, taille 12, avec un interligne de 1,5 ;
- **Être originales et ne pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure.**

Contacts

ouvragecollectifohadamaroc@gmail.com

selmasbai@gmail.com